

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUE – E-S
DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS

DU MERCREDI 11 JUIN 2025

SALLE DE SPECTACLE CHISAZ

CRISSIER

Présidence : M. Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions des articles 27 et 28 des Statuts de la Caisse intercommunale de pensions, l'Assemblée ordinaire des délégué-e-s de ce jour a été régulièrement convoquée.

Au nom du Conseil d'administration, M. le Président remercie les délégué-e-s d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du Conseil d'administration. Il souhaite à toutes et tous une très cordiale bienvenue à la salle de spectacle de Chisaz à Crissier.

Il excuse l'absence de plusieurs délégué-e-s et salue avec plaisir les membres du Comité de l'Union des retraité-e-s de la Caisse intercommunale de pensions qui assistent, en qualité d'observateurs, à cette Assemblée.

Il remercie la municipalité de Crissier pour son hospitalité et la mise à disposition gratuite de la salle. Il cède la parole à M. Laurent Bovay, Syndic, afin qu'il présente en quelques mots sa commune.

M. Bovay souhaite, en son nom et en celui de la Municipalité de Crissier, la bienvenue aux participant-e-s et remercie les membres du Conseil d'administration d'avoir choisi la Commune de Crissier pour l'organisation de l'Assemblée des délégué-e-s de la Caisse intercommunale de pensions.

M. Bovay rappelle que Crissier se trouve dans une région à fort développement. La Commune a connu la plus grande progression de sa population, en pourcentage, en 2024, avec 1376 habitants supplémentaires. Ce sont également environ 450 emplois qui ont été créés avec une proportion notoire de frontaliers, parmi lesquels plusieurs sont cependant venus s'installer définitivement dans la Commune. Ce changement de statut marque l'attractivité de notre pays, mais démontre peut-être également les problèmes et les défis de la mobilité, pour lesquels une vision globale est nécessaire.

L'augmentation de la population demande également aux administrations une adaptation afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes et fournir de nouvelles prestations. Avec le projet Crissier 2030, la Commune entend développer ses services numériques et le guichet virtuel en particulier. Crissier se donne les moyens d'atteindre l'efficacité de ses services et a consenti à une augmentation d'environ 20% des effectifs durant la législature. L'affiliation de la Commune à la CIP garantit de bonnes prestations, ce qui pèse dans la balance lors du choix de l'activité professionnelle. Il appartient au Conseil d'administration et à l'Assemblée de maintenir au mieux ces conditions-cadres.

M. Bovay relève que la problématique à venir réside dans les investissements à consentir afin d'accompagner les importants développements urbains futurs. Dans les communes avec un potentiel de développement, bon nombre d'infrastructures (routes, transports, écoles, raccordements des eaux, etc...) sont nécessaires et doivent être réalisées, de préférence, avant la construction de logements.

L'administration communale se charge de coordonner et porter ces projets pour qu'ils soient réalisés dans les meilleures conditions.

En conclusion, M. Bovay relève que le personnel communal est donc la principale ressource permettant le développement de la communauté et qu'il est nécessaire de pouvoir lui garantir des conditions-cadres attractives.

M. Bovay remercie les membres du Conseil et les délégués pour leur attention et leur souhaite une belle assemblée à Crissier.

M. le Président reprend la parole et remercie M. Bovay pour sa présentation.

1./ LISTE DE PRESENCE

Conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts :

- 567 délégué-e-s représentant les employeurs
- 567 délégué-e-s représentant les assurés

ont été convoqués un mois à l'avance.

Ont répondu à cette convocation ou se sont fait représenter :

- 187 délégué-e-s des employeurs
- 235 délégué-e-s des assurés

soit 422 délégué-e-s au total.

Le quorum, défini à l'art. 30 des Statuts, soit 60 délégué-e-s des employeurs et 60 délégué-e-s des assurés est donc atteint. M. le Président déclare cette Assemblée ouverte.

Les délégué-e-s ont tous pu prendre connaissance de l'ordre du jour, lequel sera suivi tel que présenté, aucun délégué-e-s n'en demandant une modification.

2./ PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée de l'année dernière a été publié sur le site internet de la Caisse. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et aucun délégué-e n'en sollicite la lecture.

Au vu de ces éléments, M. le Président propose aux délégué-e-s d'approuver le procès-verbal au moyen de leurs bulletins de vote.

Sans abstention ni avis contraire, le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégué-e-s 2024 est approuvé.

3./ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après une année 2023 solide en termes de performances pour la plupart des classes d'actifs, l'exercice 2024 réitère cette bonne progression. Cette évolution positive est essentiellement due à une croissance économique plus vigoureuse qu'attendu initialement. Dans ce contexte, la Caisse a enregistré une performance positive de 5.8%.

Cette performance permet de faire passer le degré de couverture à 76.1%. Ce dernier reste donc supérieur aux 69.8% requis par le chemin de recapitalisation.

Le rapport annuel 2024 présente l'ensemble des résultats de l'année écoulée et est disponible à tout moment sur le site de la Caisse.

Concernant les faits marquants et les nouveautés de l'année dernière, M. le Président commence par rappeler que l'année 2024 a marqué la célébration du centième anniversaire de la naissance de la CIP, symbolisant un siècle d'engagement pour la sécurité financière et le bien-être des employés des collectivités et institutions publiques vaudoises. Les festivités se sont concentrées sur un tirage au sort parmi l'ensemble des assurés et pensionnés récompensant 100 chanceux d'un bon pour une croisière-repas, pour deux personnes, en 1^{ère} classe, sur un bateau de la CGN. Une attention a également été remise à chaque délégué-e-s à l'issue de l'Assemblée de l'année dernière.

Grâce aux bonnes performances réalisées au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration a été heureux de pouvoir mettre en œuvre le mécanisme de redistribution en faveur des assurés actifs et des employeurs affiliés. Les assurés ont bénéficié d'un montant équivalant à 0.3% de leur capital de prévoyance accumulé au 31 décembre 2024. Ils ont été informés individuellement du montant qui leur avait été attribué par la lettre d'accompagnement de leur situation de prévoyance.

Les employeurs ont, quant à eux, bénéficié d'un crédit correspondant à 0.5% de l'ensemble des salaires cotisants 2024. Les sommes concrètes ainsi octroyées ont été communiquées aux employeurs et déduites de leurs cotisations de janvier 2025.

Le Conseil d'administration a pris acte du nouvel échec de la réforme de la prévoyance professionnelle, rendue pourtant, de son point de vue, indispensable aux nombreux défis que la prévoyance professionnelle doit relever, aussi bien en termes de vieillissement de la population qu'au vu de la nécessité d'avoir une prévoyance professionnelle moderne qui tient compte de l'évolution des modèles familiaux et du mode de vie actuel. Il est nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier et le Conseil d'administration suivra avec attention les nouvelles propositions qui émaneront de Berne.

En 2024, la Caisse a également poursuivi ses efforts en termes de développement durable, en particulier en immobilier direct en augmentant la gestion durable de son parc, notamment par l'intensification des rénovations de ses objets.

Vu son importance croissante et les différentes questions déjà soulevées à ce propos, ce sujet sera présenté spécifiquement au cours de cette assemblée par le responsable des investissements de la gérante.

Concernant 2025, M. le Président expose qu'au cours de cette année, la Caisse va procéder à une nouvelle expertise actuarielle qui a pour but de s'assurer que la situation financière de la Caisse est saine, qu'elle respecte son chemin de recapitalisation et que dès lors elle peut poursuivre son fonctionnement en capitalisation partielle sans avoir à introduire de nouvelles mesures.

A ce propos, le Conseil d'administration va également réaliser une étude de congruence actif-passif (ALM) qui permettra de définir le rendement attendu à long terme de sa stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que l'équilibre entre les placements et les engagements de la Caisse peut être assuré sur le long terme.

Le Conseil d'administration va relever ces derniers défis de la législature avec tout le professionnalisme et l'engagement qui ont caractérisé son travail ces dernières années en espérant que les fébrilités des marchés financiers de ce début d'année s'apaisent afin d'offrir une performance 2025 toujours positive.

En attendant, M. le Président rappelle que 2026 marquera le renouvellement du Conseil d'administration. Plusieurs membres du Conseil arrivent au terme de leur mandat et ne se représenteront pas l'année prochaine. Il sera de la responsabilité des délégué-e-s de désigner leurs successeurs. M. le Président invite toutes celles et ceux qui seraient intéressé-e-s à siéger au sein du Conseil d'administration de la Caisse à se renseigner d'ici la prochaine Assemblée sur la fonction d'administratrice/administrateur pour évaluer l'opportunité d'une candidature.

Même si la responsabilité est grande, le rôle de membre du Conseil d'administration de la Caisse est diversifié, enrichissant et passionnant.

M. le Président profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier chacun de ses collègues du Conseil d'administration pour l'entente parfaite et le bon esprit qui règne au sein du Conseil. Il tient également à remercier la Direction et l'ensemble du personnel de Retraites Populaires qui œuvrent sans relâche pour le bien de la Caisse.

M. le Président clôture son rapport en remerciant les délégué-e-s, les pensionnés, les personnes assurées et les employeurs pour la confiance accordée, laquelle lui a permis de mener à bien le mandat que l'Assemblée lui a confié il y a maintenant 14 ans.

M. le Président aura l'occasion de se présenter une dernière fois, l'année prochaine, devant l'Assemblée pour terminer sa mission de membre, président du Conseil d'administration de la Caisse. Il propose d'ici là de poursuivre l'ordre du jour de la séance.

4./ COMPTES ANNUELS

Le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été publiés sur le site internet de la Caisse. M. le Président rappelle que les comptes annuels sont de la compétence du Conseil d'administration. Les comptes 2024 n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part des délégué-e-s que ce soit avant l'Assemblée ou au cours de celle-ci. M. le Président propose dès lors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5./ RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Le rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2024 a été transmis aux délégué-e-s avec les comptes. Il a été établi sans réserve. Le rapport de l'organe de révision n'a fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part des délégué-e-s que ce soit avant l'Assemblée ou au cours de celle-ci. M. le Président propose alors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6./ INVESTISSEMENTS RESPONSABLES – EXEMPLES CONCRETS

Le Conseil d'administration, vu l'importance croissante du sujet et les dernières interpellations de l'Assemblée, a jugé utile de transmettre aux délégué-e-s une information spécifique concernant les investissements responsables. Pour ce faire, M. le Président cède la parole à M. Jean-Christophe Van Tilborgh, directeur général adjoint au sein de la gérante et responsable du domaine Investissements de cette dernière.

M. Van Tilborgh remercie M. le Président et salue l'Assemblée. Il rappelle que l'investissement responsable n'est pas un nouveau sujet sachant que la Charte d'investissement responsable a été adoptée par la Caisse en 2015 déjà. Cette charte repose sur quatre principes, à savoir que dans la décision d'investissement, la performance prime, que les investissements reposent sur une vision long terme en adéquation avec les engagements, que les investissements tiennent compte des facteurs ESG et que le processus d'investissements de la Caisse respecte le principe de transparence à travers, notamment, les informations publiées sur le site internet.

Ces 4 principes sont toujours d'actualité. En 2020, la Caisse a adopté sa première stratégie climatique avec des objectifs pour 2025. Cette stratégie renforçait et formalisait les mesures déjà entreprises. La stratégie comprend 4 axes d'implémentations, soit l'engagement actionnarial, qui se matérialise par le dialogue avec les sociétés dans lesquelles la Caisse investit, notamment avec le droit de vote exercé lors des assemblées générales, l'intégration ESG, l'inclusion, soit des investissements dans des entreprises qui œuvrent dans la transition énergétique et l'exclusion, dans des secteurs très particuliers comme le charbon et l'armement non conventionnel. Chaque axe est décliné en plusieurs mesures et actions concrètes, adaptées en fonction de la classe d'actif.

Avant de poursuivre par des exemples concrets de mise œuvre de cette stratégie essentiellement dans l'infrastructure et l'immobilier direct, M. Van Tilborgh précise que la stratégie climatique a été revue en 2025 et adoptée par le Conseil d'administration afin de fixer de nouveaux objectifs 2030 et poursuivre le développement des mesures d'implémentation.

Le premier exemple concret concerne l'investissement dans la société Birseck Solar AG, producteur d'énergie renouvelable actif dans le nord-ouest et l'ouest de la Suisse. Cette société est spécialisée dans la production d'énergie photovoltaïque.

Le deuxième exemple concerne l'investissement, avec d'autres institutions publiques, dans un projet d'infrastructure à l'étranger, au travers de la société Valorem, active dans la production d'électricité éolienne et solaire.

Concernant l'immobilier direct, M. Van Tilborgh mentionne l'exemple d'un immeuble à Denges pour lequel l'enveloppe thermique a été entièrement refaite, les balcons et les garages élargis. L'immeuble a également fait l'objet d'une surélévation en bois. M. Van Tilborgh enchaîne sur l'exemple d'un immeuble à Mathod avec, là encore, une nouvelle enveloppe thermique. Le dernier exemple concerne un immeuble à Moudon qui a été agrandi et raccordé au chauffage à distance.

Ces rénovations s'inscrivent dans un plan de rénovation plus vaste et permettent de participer à la transition énergétique des communes et du canton. Elles permettent également de maintenir la substance du parc immobilier de la Caisse.

M. Van Tilborgh remercie les délégués pour leur attention.

Aucune question n'étant posée par l'Assemblée, M. le Président remercie M. Van Tilborgh pour sa présentation.

7./ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Conformément aux dispositions de l'article 32 lettre e), les propositions individuelles doivent être présentées, par écrit, au Conseil d'administration au moins quinze jours à l'avance.

M. le Président précise qu'aucune proposition individuelle n'est parvenue au siège de la Caisse dans le délai imparti. Il propose dès lors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

DIVERS

La parole n'est pas demandée.

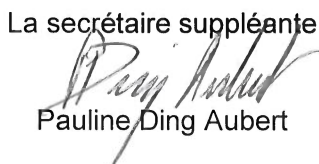
Etant arrivé à la fin de l'ordre du jour, avant de lever la séance, M. le Président informe l'Assemblée que l'Union des Communes Vaudoises a mis en place une formation destinée en priorité aux délégué-e-s de la Caisse, laquelle traite de la prévoyance professionnelle en général et des spécificités de la Caisse en particulier. M. le Président invite tous les délégué-e-s à s'y intéresser et à en parler autour d'eux. M. le Président rappelle encore l'existence de l'espace personnel et invite toutes celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait à s'inscrire via le site internet de la Caisse.

M. le Président invite tous les délégué-e-s à participer à l'apéritif servi sur le parvis de la Grande salle.

Il lève la séance, remercie les délégué-e-s pour leur participation et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le Président

Jean-François Niklaus

La secrétaire suppléante

Pauline Ding Aubert